

## **INTERVENTION DE M. ETIENNE CARDEILHAC-PUGENS**

Maire de Léguevin et 1<sup>er</sup> vice-président du Grand Ouest Toulousain

### **Conseil Communautaire du 24 novembre 2022**

concernant le projet de délibération relatif  
à la mise en place effective de la grille tarifaire de la TEOMI au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Chères et Chers Collègues,

Je souhaite prendre la parole afin d'expliquer et justifier le vote des élus communautaires de la Majorité de Léguevin.

Il n'est pas dans mon habitude de faire des déclarations en séance. Ne la voyez ni comme une opposition, ni comme un affront à qui que ce soit. On ne peut pas être d'accords, toujours sur tout.

Avant toute chose, je souhaite saluer le travail du bureau d'étude qui a été mandaté, des élus qui se sont réunis et des techniciens qui les ont accompagnés. A ce titre, je remercie particulièrement Monsieur Marc Fischer, DGS du Grand Ouest Toulousain qui n'a pas hésité à se rendre disponible, au pied levé, pour venir échanger avec les élus de Léguevin sur leurs interrogations.

Le projet de délibération qui nous est présenté n'est pas anodin car il n'est pas sans conséquences.

Conséquence positive bien sûr pour l'environnement car il s'agit de réduire la production de déchets et cela nous en sommes toutes et tous convaincus, pour la Planète que nous laisserons à nos enfants. 245 kg de production de déchet en moyenne par habitant, ce n'est plus possible et oui il y a urgence.

Conséquences financières aussi parce que les coûts de traitement, de gestion mais également d'augmentation de la TGAP, Taxe Générale sur les Activités Polluantes évoluent, et qu'en gestionnaires de nos Collectivités nous devons y faire face.

Conséquences enfin sur nos concitoyens. Les habitants de nos villes et de nos campagnes du Grand Ouest Toulousain. Ces habitants, dans leur diversité, notamment sociale, qui nous ont élu et qui attendent de nous, que nous prenions des décisions responsables mais que nous soyons aussi à leurs côtés.

Le principe de réduction des déchets a été acté dès 2019 par la mandature précédente. A notre arrivée aux responsabilités, les élus communautaires, nous avons décidé de poursuivre cet engagement fort et donc de supprimer la TEOM pour la remplacer par la TEOMi sur le principe pollueur-payeur.

Plus on produit de déchets, plus on pollue et donc plus on paye. C'est normal car nous avons, nous tous, citoyennes et citoyens de la Planète en général et du Grand Ouest Toulousain en particulier, une responsabilité collective et une responsabilité individuelle. Chacune et chacun devons faire d'importants efforts. Je crois que cela, les habitants et les élus l'ont compris, l'ont assimilé et y adhèrent.

Mais la transition écologique ne doit pas être une rupture écologique et ne doit pas conduire à une rupture d'égalité des habitants.

Rupture écologique parce que ce changement est brutal. J'entends qu'il y a eu des actions de sensibilisation sur le territoire, à l'instar des réunions publiques ou des animations environnement sur différents événements dans nos communes. Mais si on regarde la vérité en face ; les gens de quoi nous ont-ils parlé ? Ils nous ont parlé essentiellement de l'évolution de la collecte des végétaux, qui pour la beaucoup d'entre eux d'ailleurs l'ont assimilé à la TEOMi. Si on se donne pour défi, nous élus des villes et des campagnes, demain, d'aller rencontrer 10 citoyens de nos communes et de leur demander simplement : est-ce que vous savez ce qu'est la TEOMi ? Est-ce que vous savez qu'elle sera appliquée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et est-ce que vous avez modifié vos pratiques de consommation et de production de déchets pour ne pas avoir un coup de massue fiscal ? Avez-vous été formé ? Avez-vous-même été informé ? En toute objectivité, Chères et Chers Collègues, que pensez-vous qu'ils nous répondraient ?

Il leur avait été annoncé, il y a à peine quelques mois, lors des réunions publiques de janvier et février 2022, qu'il y aurait une phase de test au 2<sup>nd</sup> semestre 2022 avec la présentation d'une simulation individuelle de la TEOMi, qui leur aurait permis d'ajuster leurs pratiques et de se préparer au changement. Cela n'a pu être fait, pour des raisons que nous pouvons entendre, mais la conclusion c'est que nos concitoyens ne sont pas prêts car ni informés, ni accompagnés, pour une application je le rappelle au 1<sup>er</sup> janvier 2023, dans seulement un mois.

Il va y avoir un guide de 25 pages qui va être distribués dans les boîtes aux lettres dans les prochains jours et prochaines semaines. A 10 jours des fêtes de fin d'année, combien d'habitants prendront le temps de le lire ? Prendront le temps de comprendre ? Auront-ils la tête et le temps à cela ? Je ne le crois pas. Pourtant, la grille tarifaire qui nous ait proposé au vote sera applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Alors, il y aura bien sûr d'autres actions de sensibilisation, des réunions publiques, des informations sur nos moyens de communication, mais tardivement, trop tardivement. Les gens n'auront pas adapté leur mode de consommation et leurs pratiques. Et au printemps ils recevront un état de situation personnalisé qui aura évidemment l'effet positif de les faire réagir, mais puisque la tarification aura été applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, ils seront déjà pénalisés. Ceux qui n'auront pas lu le guide n'iront pas sur le simulateur.

On ne m'enlèvera pas de la tête que c'est brutal et que la brutalité n'a jamais embarqué les gens. Or l'enjeu c'est bien d'embarquer les habitants, nos concitoyens de nos villes et de nos campagnes, dans la transition écologique et non pas les en détourner car ils auraient

l'impression d'être mis devant le fait accompli ; ce qu'ils sont d'ailleurs dans la manière dont il nous est proposé de mettre en place cette TEOMi.

Pour imaginer cette brutalité, c'est comme si on se retrouve dans la situation d'un automobiliste qui roulerait à 130 km/h sur l'autoroute, qui a connaissance qu'il va prochainement devoir réduire sa vitesse, et constaterait subitement, la présence d'un panneau de limitation de la vitesse à 50 Km/h sur lequel serait apposé un radar.

Mais voyez-vous Chères et Chers Collègues, ce qui nous interroge, les élus communautaires de la Majorité de Léguevin, c'est que cette délibération elle conduit à une rupture d'égalité des habitants. Et c'est certainement cela, qui nous amené, au sein de mon équipe, à débattre des heures et nous conduire à une situation qui nous désole voire même qui nous attriste, tant nous convaincus par le principe de TEOMi et que nous sommes très engagés en faveur de l'environnement.

Oui rupture d'égalité car dans le calcul de la TEOMi, plus la valeur locative du logement est importante et plus la tarification in fine est intéressante. La plupart d'entre nous, autour de la table, dans cette assemblée, ne seront pas les plus impactés. Mais ne doit-on pas raisonner pour tous les habitants dont les plus modestes pour lequel, le calcul est défavorable clairement.

Et nos citoyens qui habitent en appartement ! Pour eux, quelles solutions alternatives leur est donné, leur est proposé ? Nulle part dans le Guide qui va être distribué je n'ai vu de solutions concrètes pour eux. Je l'ai fait remonter. Ces habitants qui n'ont pas de jardin et à qui on ne propose donc pas la solution du compostage pour les déchets consommables afin de réduire leur présentation de déchets et donc de maîtriser leur facture fiscale.

A l'été 2020, le Ministère de la Transition écologique répondait au Sénat « afin que la tarification incitative remplisse ses objectifs d'inciter au tri des déchets, les collectivités doivent donner aux usagers du service public d'enlèvement des ordures ménagères les moyens de trier leurs déchets et d'en prévenir la production par une modification éventuelle de la collecte des déchets sur leurs territoires, par une densification des points d'apport volontaire, par une meilleure adaptation des déchèteries aux besoins de la population et aux quantités ainsi qu'aux catégories de déchets à recueillir, et, sur le sujet de la prévention de la production de déchets, par un soutien au compostage individuel et la mise en œuvre d'une politique locale d'information des usagers. »

Le Service environnement de la Communauté de Communes n'est pas dimensionné et pas organisé pour accompagner les habitants des plus de 500 ensembles collectifs de notre territoire du Grand Ouest Toulousain. Habitants des immeubles qui sont donc doublement pénalisés, sur la tarification du fait de la valeur locative, et sur l'accompagnement puisque concrètement, factuellement à ce jour rien n'est vraiment prévu pour eux.

Nous entendons que la TEOMi n'est pas une taxe sociale mais nous ne pouvons rester insensibles à ce manque d'équité, notamment envers les plus modestes.

Je pense à la mère isolée dans son appartement avec 3 enfants, qui n'arrive déjà pas finir ses fins de mois et dont la poubelle va être remplie de couches d'ailleurs. Cette même femme qui subit déjà, comme tous, la hausse du coût de l'énergie, du loyer, du carburant, l'inflation et à qui nous n'avons pas de solution.

Je pense au petit papi, ayant un minimum vieillesse de 900 euros, qui certes produit peu de déchets mais qui a des problèmes d'incontinences et qui sera obligé de sortir sa poubelle pleine de protections hygiéniques.

Je pense aux personnes qui n'auront pas accès à la compréhension des informations. Que va-t-il se passer pour eux ?

Mais en tant qu'élus communaux, nous pensons aussi, malheureusement, à toutes les incivilités auxquelles nous allons devoir faire face et pour lesquelles nous ne sommes pas préparés.

En conclusion, les élus communautaires de la Majorité de Léguevin réaffirmons avec force notre adhésion au principe de TEOMi, pour l'environnement. Nous sommes pour la mise en place de la TEOMi mais pas dans ces conditions et pas avec cette méthode.

En somme, nous sommes favorables à la première partie de la délibération concernant une part incitative mais nous sommes contre la deuxième partie concernant la grille tarifaire. Aussi, nous aurions souhaité pouvoir procéder à deux votes distincts.

C'est pourquoi, en l'état, considérant tous les éléments évoqués précédemment, les élus de la majorité de Léguevin voteront contre ce projet de délibération.

Je vous remercie de votre écoute.